



FEUILLE D'INSCRIPTION ÉCOLE DE TENNIS
GALAXIE - PEP'S (à n'utiliser que dans le cas sans paiement en ligne)
SAISON 2024 / 2025 (à remplir recto et verso) juin*

Merci d'écrire en MAJUSCULES les noms de famille et l'adresse mail					
NOM DU REPRÉSENTANT LÉgal :					
ADRESSE MAIL DU REPRÉSENTANT LÉgal :@.....					
NOM ENFANTS :		E-mail enfant :@.....			
Adresse :		Tél mobile enfant :			
Code Postal :		Nationalité :		Tél mobile Mère :	
Ville :		Tél mobile Père :			
Prénom(s)	G/F*	Date de naissance	Nationalité	Total Cotisation	Disponibilités pour les cours
1.....		.../.../...		€	
2.....		.../.../...		€	
3.....		.../.../...		€	
* Préciser Garçon (G) ou Fille (F)			Total à payer (1):	€	
☐ J'atteste avoir validé l'Attestation / Questionnaire de Santé et présenté un certificat médical en cas d'une seule réponse OUI à ce questionnaire Voir les modalités en détail au verso SVP.					
Pour les anciens membres, en cas de réinscription et de paiement en ligne sur TEN'UP avant le 1er juillet, une remise de 10% est déjà incluse dans les tarifs se trouvant sur TEN'UP, jusqu'à cette date. Vous pouvez également choisir une formule avec 4 prélèvements automatiques préétablis, sans frais, mais uniquement sur TEN'UP					
Pour les anciens membres et, les nouveaux membres inscrits la 1ère fois en 2024/2025, n'utilisant pas TEN'UP et le paiement en ligne, les inscriptions et les paiements devront se faire sur place au club en utilisant les formulaires papier					
Éligibilité au Pass'Sport 2024 (sous conditions de ressources) : un remboursement de 50 € pourra être fait ultérieurement par le Club en septembre 2024 sur présentation d'un justificatif					
Si parrainage, remise de 10% sur le montant de la cotisation jeune hors école de tennis (17 €) sur remise du Bon de parrainage					
Nom du titulaire sur le chèque (si différent du nom de l'enfant) :					
Prix licence FFT à rajouter **		13 € pour 2017 à 2019		23 € pour 2007 à 2018	
Paiement : CHÈQUE		ESPÈCES		AUTRES	
TOTAL GENERAL A PAYER POUR LES PAIEMENTS HORS TEN'UP : €uro					

** Les cotisations n'incluent pas la licence multi-raquettes F.F.T. 2025
(13 € ou 23 €) à prendre en sus lors de l'inscription

Date : 2024 Signature du représentant légal
T.S.V.P. au verso SVP

Quest. Sport	
RIB	
Licence :	
ADOC :	
Webmail :	
JPK	

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Mai 2023

1. COORDONNEES PERSONNELLES

- ❖ L'adhésion au TENNIS CLUB DE LA SOURCE (le « Club ») entraîne de facto l'adhésion du membre au Comité Départemental de Tennis du Val d'Oise de la Ligue Ile de France de Tennis (le « Comité »), et à la Fédération Française de Tennis (la « FFT »). Par conséquent le Club, le Comité et la FFT pourront être amenés à utiliser les données personnelles – notamment l'adresse électronique – communiquées par le membre, pour les besoins de l'organisation de l'activité fédérale (notamment l'envoi de tout courrier non sollicité lié à la gestion des services attachés à l'adhésion au club et/ou à l'acquisition de la licence FFT, l'organisation des compétitions fédérales, la gestion des membres des associations, etc.). A cette fin, les informations collectées seront susceptibles de donner lieu à un traitement informatique par le Club, le Comité et la FFT.
- ❖ Sous réserve de l'accord du membre, le club, le Comité et la FFT pourront éventuellement réutiliser ces informations à toutes autres fins – notamment tout courrier non sollicité, électronique ou non, ne concernant pas directement l'organisation de l'activité fédérale -, et pourront également être amenés à les transférer à titre gratuit ou onéreux à leurs partenaires commerciaux respectifs.

A cet égard, **merci de bien vouloir cocher ou non la case ci-après** :

☐ Je souhaite être informé des dates d'ouverture prioritaire pour les licenciés de la billetterie Roland-Garros et Rolex Paris Masters, des actualités, offres et services de la FFT

☐ Je souhaite recevoir les offres des partenaires sélectionnés de la FFT

(textes demandés par la FFT à l'enregistrement de la licence)

2. DROITS ET DEVOIRS

- ❖ En tout état de cause, conformément aux nouvelles dispositions du Règlement Européen de Protection des Données (entré en vigueur le 25 mai 2018) se substituant aux anciennes dispositions de la loi « Informatique et libertés » N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le membre dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant (ancien article 39 de la LIL).
- ❖ Pour l'exercice de ces droits, le membre est invité à s'adresser par courriel à : tcsouche@fft.fr ou par courrier postal au TENNIS CLUB DE LA SOURCE à l'adresse du club. Il peut également s'adresser à la FFT (fft@fft.fr / 2 avenue Gordon Bennett – 75016 Paris).
- ❖ Le membre peut également pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.
- ❖ Le membre trouvera des informations sur ses droits et devoirs et sur la protection des données individuelles sur le site de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (www.cnil.fr).

Nous soussignés (noms et prénoms)
(+éventuellement si l'adhésion concerne un mineur), agissant en qualité de représentant légal de

..... (noms et prénoms du ou des mineur(s))

- ✚ reconnaissons que l'adhésion au TENNIS CLUB DE LA SOURCE entraîne l'acceptation des Statuts et du Règlement Intérieur de celui-ci ainsi que des Statuts et Règlements de la FFT, dont nous déclarons avoir eu connaissance ;
- ✚ reconnaissons avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportive et avoir été informés et pris connaissance des garanties d'assurances proposées avec la licence (cf. panneau d'affichage au club) ;
- ✚ reconnaissons avoir été averti de l'intérêt de souscrire des garanties complémentaires proposées par la FFT afin de bénéficier d'une meilleure indemnisation en cas de dommage corporel ;
- ✚ attestons, **en tant que personne(s) majeure(s)**, avoir eu connaissance :
 - ✓ de la décision du Comité Exécutif de la FFT, prise conformément aux dispositions de la loi N°2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le Sport, de supprimer l'obligation de présenter un certificat médical lors de notre première inscription ou de notre renouvellement d'inscription,
 - ✓ de la recommandation formulée par le TC SOURCE de prendre néanmoins l'avis de notre médecin traitant ou de nous assurer, via le questionnaire de santé « QS – SPORT » CERFA N° 15699*01, qu'il n'y a pas d'obstacle à la pratique de l'activité choisie, et décharge(nt) le TC SOURCE de toute responsabilité à ce sujet
- ✚ attestons, **en tant que personne(s) mineure(s)**, être en possession et avoir présenté au club lors de mon(mes) inscription(s) chaque année, **une attestation**, signée des personnes exerçant l'autorité parentale, précisant que chacune des rubriques du questionnaire spécifiques « QS-SPORT » pour les mineurs a donné lieu à une réponse négative. Dans l'hypothèse où les rubriques du questionnaire ne donneraient pas toutes lieu à une réponse négative, un **certificat médical** attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du tennis, y compris en compétition, datant **de moins de six mois**, devra être produit lors de l'inscription ou réinscription.
Certificats, attestations et questionnaires à retrouver sur notre site Internet, rubrique « Inscriptions »
- ✚ autorisons les professeurs/moniteurs de tennis ou les bénévoles désignés par le Club à véhiculer notre/nos enfant(s) pour se rendre sur un lieu d'entraînement, d'hébergement ou de championnat ainsi qu'à l'occasion de toute sortie organisée (parc d'attractions, déplacement à Roland Garros ou autres.....) ;
- ✚ autorisons le TENNIS CLUB DE LA SOURCE, pour sa communication interne et/ou externe, à utiliser l'image de la ou des personnes, objet de la présente fiche, et cela sur tout type de support (notamment sur le site Internet ou la page Facebook du Club).

DATE : SIGNATURES (de tous les membres non mineurs ou du/des représentant(s) légal(aux)) :